

241LM065/M
(1945-1951)

*Créances réciproques entre la S.N.C.F.
et les Chemins de fer Luxembourgeois.*

COPY

EXTRAIT DU MEMENTO

de la Conférence des Services Administratifs et Financiers du 14 septembre 1951

BUREAU D'INFORMATION DOCUMENTS DOSSIER N° M. 57A

11821

II - Taux de change applicable pour le rachat de matériel aux chemins de fer luxembourgeois (suite au Memento N° 118 - question 1 - 1°)

Aux termes d'un accord du 14/18 mars 1946, la France a reçu du Luxembourg une indemnité forfaitaire de 64 M de francs luxembourgeois au titre de dommages de guerre pour le matériel S.N.C.F. considéré comme perdu au Luxembourg à la date du 1er mars 1946.

La S.N.C.F. a reçu, en 1950, du Gouvernement français, valeur du 1er janvier 1946, la contre-partie de la somme de 64 M de francs luxembourgeois (au taux de change de 1 F luxembourgeois = 2,73 FF).

L'accord du 14/18 précisait que le matériel retrouvé postérieurement au 1er mars 1946 serait la propriété du Luxembourg, mais réservait à la S.N.C.F. le droit de racheter tout ou partie de ce matériel au prix correspondant au décompte de 64 M de francs luxembourgeois.

La S.N.C.F., qui a utilisé ce droit suivant accord du 16 janvier 1951, avait demandé au Ministère des Finances que, pour le rachat en cause le bénéfice du taux de change de 1 F lux = 2,73 FF lui soit consenti.

Le Ministre des Finances vient de répondre négativement à cette demande.

Le Service F, en liaison avec le Service X, préparera un compte rendu des négociations qu'il a poursuivies avec le Ministère des Finances. Ce compte rendu sera transmis à M. le Président, sous couvert de M. le Secrétaire Général.

Supplément interne No 9269

Articles
29392

Journalement
5 Octobre 1945

Septembre 45 85.019,8

Liq 9091

N° 5311 85.019,8

C/ Débiteurs divers

(Bureau de la Liquidation)

(Bureau des Comptes divers) 85.019,8

Montant d'un règlement de francs lux. 75.238,80 à effectuer aux Chemins de fer luxembourgeois, par l'intermédiaire de la Banque Internationale à Luxembourg, pour fourniture de combustibles à divers dépôts de la Région EST.

(La contre-valeur en francs français a été calculée au cours:
1 franc lux = 1,13 franc français la différence de change éventuelle sera imputée au Compte d'Exploitation)

Pour le Directeur des Services Financiers :

VU ET ARRÊTÉ,
BON A PAYER :

A Paris, le _____

VU ET ARRÊTÉ
POUR ORDONNANCE

Monsieur Chagnon
Subdivision
des Centimes Générales
49 rue de Londres

12-9-45



Sec. du Contrôle du Trafic

N° 3234/CTr

ANNEXE

LE 10 SEPT 1945
N°

Au Service de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes de la S.N.C.F.

PARIS (17e)

162, rue Saussure

de la Banque
179 rue de Condé

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre n° 3234 C/Tr en date du 13 août dr. par laquelle nous vous avons adressé, aux fins de vérification, notre résumé de décompte se rapportant au règlement de différentes factures.

75
Veuillez faire hâter l'examen de cette affaire et nous faire bonifier notre créance de francs luxbgs 75.238,80 par l'intermédiaire de la Banque Internationale e/v.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef de Division,

[Signature]

12 SEP 1945

S.N.C.F.

Paris, le 28 AOU 1945

L.N

C
G. R. C.

12^{me}, Rue de Valenciennes PARIS

CR C 5 n^o 1011
Chemins de fer
étrangers

e 3

TRANSMIS

à Monsieur le Chef de la
Comptabilité Générale
(Subdivision des écritures générales)
(Bureau de la liquidation),

pour la suite utile, la lettre 3.234 C/Tr
du 13 août 1945 des Chemins de fer Luxem-
bourgeois accompagné d'un résumé de décomptes
s'élevant à 75.238,8 francs luxembourgeois
au débit de la S.N.C.F. et représentant des
fournitures de charbon.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité des Recettes

J. L.

214
630

Sec du Contrôle du Trafic

N° 3234 C/Tr.

ANNEXE.

Au Service de la Comptabilité et
du Contrôle des Recettes de la
Société Nationale des Chemins de Fer
Français à

PARIS (19e)
162, rue Saussure.

Rue de Boursafer

[Handwritten signature]
LE 17 AOUT 1945

COMPTABILITE ET CONTRÔLE
DES RECETTES
LE 22 AOUT 1945
N°

Nous avons l'honneur de vous adresser, aux
fins de vérification et d'acceptation, notre résumé de
décompte afférent au règlement de différentes factures.

Après accord de votre part, notre créance
de frs.luxbgs. 75.238.80 devra être comprise dans votre
arrêté de compte en francs luxbgs. et par conséquent dans
votre prochaine liquidation en cette monnaie.

Le Chef de Division,

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
21/8/45

23 AOU 1945

Contrôle du Trafic

pour le mois de

1945

Numéro d'ordre	Désignation des comptes et des régularisations	Débit		Crédit	
		de la S.N.C.F.			
	<u>Règlement de factures.</u>				
1)	fourniture de briquettes et de charbon par le magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Thionville en mars 1945.	14.314	80		
2)	Fourniture de briquettes et de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Conflans en mars 1945	14.004	00		
3)	Fourniture de briquettes et de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Sablon en mars 1945.	6.043	20		
4)	fourniture de briquettes et de charbon par le magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Mohon en mars 1945.	3.542	40		
5)	Fourniture de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Culmont - Chalindrey en mars 1945.	3.297	60		
6.)	Fourniture de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Châlons s/Marne en mars 1945.	8.157	60		
7)	Fourniture de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Baroncourt en mars 1945.	1.648	80		
8)	Fourniture de briquettes et de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt d'Audun-le-Roman en mars 1945.	24.230	40		
		75.238	80		
	Solde débiteur S.N.C.F. francs luxbgs.			75.238	80
		75.238	80	75.238	80

JL/CD/ 7-9-45

Paris, le 7 SEPT. 1945

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Écritures Générales
Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité
du Service du MATÉRIEL
et de la TRACTION
de la Région : F S T

F2 CGe3 N° 1560

Je vous prie de trouver, ci-joint,
un résumé des décomptes en francs luxem-
bourgeois, représentant des fournitures
de combustibles faites par les Chemins
de fer Luxembourgeois à divers dépôts
de votre Région.

Pour la prise en charge de ces
fournitures il conviendra d'appliquer
en vue de la détermination de la valeur
en francs français le cours de:

1 francs lux = 1,13 franc français

Vous voudrez bien, dès que possi-
ble, Créditer la Comptabilité Générale
des sommes à régler et notamment,
établir une facture complémentaire à
votre facture de crédit N° 7078 relative
aux combustibles fournis aux dépôts
de Châlons sur Marne et de Chalindrey
pour lesquels vous avez admis la parité
entre les deux monnaies.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

S. Charayroux

Résumé des décomptes en francs luxembourgeois
échangés avec les Chemins de fer
français S. N. C. F.

N° d'ordre	Désignation des comptes et des régularisations	Débit de la SNCF	Crédi
<u>Règlement de factures</u>			
1	-fourniture de briquettes et de charbon par le magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Thionville en mars 1945	14.314,80	
2	-fourniture de briquettes et de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Conflans en mars 1945	14.004,00	
3	-fourniture de briquettes et de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Sablon en mars 1945	6.043,20	
4	-fourniture de briquettes et de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Mahon en mars 1945	3.542,40	
5	-fourniture de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Culmont-Chalindrey en mars 1945	3.297,60	✓
6	-fourniture de charbon par le Magasin MT I Luxembourg au dépôt de CHâlons s/Marne en mars 1945	8.157,60	✓
7	- fourniture à charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de Baroncourt en mars 1945	1.648,80	
8	-fourniture de briquette et de charbon par le Magasin MT I de Luxembourg au dépôt de d'Audun-le-Roman en mars 1945	24.230,40	
		75.238,80	
	<u>Solde débiteur S. N. C. F. francs luxbrg.</u>		75.238,80
		75.238,80	75.238,80
		=====	=====

copie

FACTURE DE CREDIT N° 7078
de M.T. Sol

*Archives
33.313*

Journée comptable: 30 Août 1945 Mois comptable: Juillet 1945

DEBIT Matériel et Traction - Région Est N° 7018 II.455,6

C Débiteurs divers N° 5311 II.455,6

Liq 7311

Réglement des factures des chemins de fer Luxembourgeois

S.N. du	20.6.45	8.158,--
S.N. du	20.6.45	3.297,6
		-----	II.455,6

*compt 1.13 = 12994,83
monté facturer 1489,23*

13.564,2

85.019.84/91

EXERCICE 19.45

Il est dû par le Dépôt de Charbon s/Barne
au bourgeois N° 5 de Luxembourg

Mois de juillet

DATE	DÉSIGNATION	Quantité	Unité	Prix de l'unité	VALEUR	Imputation
1-21-45	Charbon menus pour loc. 6815	7	t	549 60	3847 20	
	Charbon criblés pour loc. 6810	5	-	638 40	3192 -	
	Charbon tout venant pour loc. 6815	2	-	559 20	1118 40	
Mois Comptable "Juillet 45"					8157 60	
Muni					8158 -	
Art 8-1-1-6810 = 3192 -						
Art 8-1-2-6815 = 4966 -						
<div data-bbox="526 1075 837 1299" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> MATÉRIEL & TRACTEURS - 3 ADUITS - S 182 DÉPÔT DE CHARBON </div>						
Fourniture vérifiée & reçue comme à payer municipalité Fumes - 8158 Charbon le 3. 7. 45 Le Chef de dépôt 85						
<div data-bbox="574 1388 782 1523" style="transform: rotate(-30deg);"> Groupe Charbon </div>						
Vu : Le Chef d'Arrondissement Adde 4/8/45						
Certifié exact et arrêté à la somme de <u>huit mille cent cinquante sept frs 60 cts.</u>						
Total général frs					8157 60	

Luxembourg, le 20. 6. 1945

Vu et vérifié,
Le Chef du service

[Signature]
Pour acceptation,

Vu et approuvé,
Le Comité de Direction

EXERCICE 19 45

Il est dû par la S.N.C.F., Dépôt de Chalendry.

Mois de mars

IMP. P. LINCK LUXEMBOURG

DATE	DÉSIGNATION	Quantité	Unité	Prix de l'unité	VALEUR	Imputation
1-31.3.	Chargements effectués au dépôt de Bettembourg: Charbon menu	6	t	549 60	3297 60	
	Votre accord du 11.4.45.					
<p><i>Art 8 § I § II Code 6815</i> <i>Mois Comptable " Juillet 45 "</i></p>						
Certifié exact et arrêté à la somme de trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept francs, 60 cts.					Total général frs.	329760

Comptabilité

Luxembourg, le 20.6. 19 45

Le Chef du Magasin
(s) Weimerskirch

Vu et approuvé,
Le Comité de Direction

Vu et vérifié,
Le Chef du service

Pour acceptation,
Chalendry le 30.7.45
le chef de Dépôt,
[Signature]

Subdivision de la
Comptabilité des Recettes

COPIE

Archives
24.698

Facture de crédit N° 6052

Soumis comptable de:
10 Juillet 1945

39.731,9

Juin 1945

39.731,9

N° 4444

G.L.

à régler

Opérations

créditrices

à régler

Créance des Chemins de fer luxembourgeois
(à régler par la S.N.C.F.)

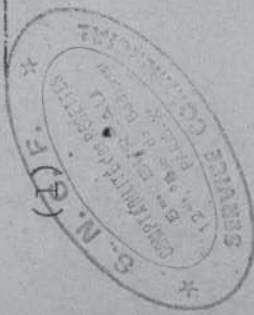
Décompte définitif du trafic marchandises des mois d'octobre
1944 à avril 1945 arrêté au 30 Juin 1945
(Francs luxembourgeois 35.083,3 à I, 1325)

39.731,9

Liq 6110

Extrait passé aux "Journaux de l'Etat" et inscrit à d. 2

S. N. C. F.



Copie
Comptabilité Générale

Référence d'émission
N° *CRF-0.R.*
614

ORDRE DE REGLEMENT A L'ETRANGER

Chemins de fer Luxembourgeois à LUXEMBOURG	
Sommes dues	
	35.083,3
35.083,3	

Bénéficiaire :

Objet du règlement :

Trafic marchandises des mois d'octobre 1944 à avril 1945

Total en (2) **francs luxembourgeois**

MONSIEUR LE CHEF DE LA DIVISION CENTRALE
DES FINANCES
(Bureau de la Trésorerie)
17, rue de Londres - PARIS 9^e

A Paris le 4 juillet 1945
Vu pour ordonnancement
Le Chef de la Comptabilité
(3)

et du Contrôleur des Recettes
MONSIEUR NATALE

-) Timbre du Service émetteur.
-) Indication de la monnaie dans laquelle sera libellée la dette.
-) Indication du titre et signature du fonctionnaire qualifié ayant les pouvoirs d'ordonnateur.